

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Conséquences de la pandémie de COVID-19 sur le marché de la drogue

Des conséquences potentiellement semblables à celles de la crise économique de 2008

La pandémie de COVID-19 a plongé le monde dans une crise sans précédent. La maladie a mis à rude épreuve les prestataires de soins de santé dans de nombreux pays et les restrictions imposées par les gouvernements ont profondément déstabilisé l'économie mondiale.

En ce qui concerne le marché de la drogue, il est difficile de connaître et de prévoir les effets de la pandémie, mais ils pourraient être désastreux. Certains producteurs pourraient se retrouver contraints de chercher de nouveaux procédés de fabrication, les restrictions de mouvement limitant l'accès aux précurseurs et aux produits chimiques de base. Empêchés de passer les frontières du fait de l'interdiction de voyager, les trafiquants devront peut-être trouver de nouvelles routes et de nouvelles méthodes. Par ailleurs, les modes d'usage et la disponibilité des drogues sont susceptibles d'évoluer, et la capacité des gouvernements à réagir peut se trouver entravée.

Les transformations découlant de la pandémie de COVID-19 sont sans précédent, mais l'on peut tirer des enseignements des crises précédentes. Après la crise économique de 2008, certains usagers de drogues ont commencé à rechercher des substances synthétiques moins chères et les modes d'usage ont évolué vers l'injection. Dans le même temps, les gouvernements ont réduit les budgets consacrés à la drogue.

Si les gouvernements réagissent de la même manière au ralentissement actuel de l'économie, des interventions telles que la prévention de l'usage de drogues et des comportements à risque qui y sont liés ainsi que les services de traitement de la toxicomanie pourraient être durement touchés. De même, les opérations d'interception et la coopération internationale pourraient ne plus être prioritaires, ce qui faciliterait la tâche aux trafiquants.

C'est dans les pays où de grandes quantités de drogues sont passées en contrebande sur des vols commerciaux que l'on devrait observer les conséquences les plus immédiates et les plus marquées de la situation actuelle. Il arrive que les passeurs transportent des drogues synthétiques telles que la méthamphétamine, parfois en grandes quantités, soit *in corpore* soit en les dissimulant dans leurs bagages personnels. Compte tenu des restrictions imposées presque partout au trafic aérien de passagers, l'approvisionnement en drogues par vols commerciaux pourrait être complètement désorganisé. Le trafic sur le darknet et les envois par courrier pourraient augmenter, bien que la chaîne logistique postale internationale ait également été perturbée.

Sur le plus long terme, le marché de la drogue risque être désorganisé par le ralentissement économique et les mesures de confinement. Du fait de la hausse du chômage et de l'absence d'offres d'emploi, il y a de fortes chances pour que les personnes pauvres et défavorisées se tournent vers l'usage nocif de drogues, souffrent de troubles liés à l'usage de drogues et se livrent à des activités illicites liées aux drogues – qu'il s'agisse de production ou de transport. Par ailleurs, les organisations de trafiquants de drogues vont peut-être profiter de la situation en venant en aide aux personnes

vulnérables et en recrutant en masse. Les gouvernements étant moins en mesure de réagir, cette situation pourrait rapidement s'inscrire dans la durée et devenir la nouvelle réalité pour de nombreuses communautés.

Expansion et complexité

Un marché en pleine croissance

Les caractéristiques de la croissance démographique expliquent en partie l'expansion du marché

Sur le plan mondial, l'usage de drogues est en augmentation, tant en termes de chiffres globaux que de proportion de la population mondiale qui en consomme. En 2009, on estimait le nombre d'usagers de drogues à 210 millions, soit 4,8 % de la population mondiale âgée de 15 à 64 ans, contre 269 millions en 2018, soit 5,3 % de la population.

Au cours des 20 dernières années, l'usage de drogues a augmenté beaucoup plus rapidement dans les pays en développement que dans les pays développés. Ce constat est en partie cohérent avec les différences de croissance démographique globale observées au cours de la même période (7 % dans les pays développés et 28 % dans les pays en développement), mais également avec le rajeunissement rapide de la population constatée dans les pays en développement. Les adolescents et les jeunes adultes représentent la majorité des usagers de drogues. Alors que cette catégorie d'âge a augmenté de 16 % dans les pays en développement au cours de la période 2000-2018, elle a diminué de 10 % dans les pays développés.

L'urbanisation est un facteur déterminant pour le marché des drogues, tant aujourd'hui qu'à l'avenir

L'usage de drogues est plus élevé en zones urbaines que dans les zones rurales, tant dans les pays développés que dans les pays en développement. L'exode rural massif – plus de la moitié de la population mondiale vit aujourd'hui en zone urbaine, contre 34 % en 1960 – explique en partie l'augmentation globale de l'usage de drogues.

L'urbanisation peut être un élément déterminant dans la future dynamique du marché des drogues, en particulier dans les pays en développement où la tendance à l'urbanisation est plus marquée.

L'augmentation de la richesse est liée à l'augmentation de l'usage de drogues, mais ce sont les plus pauvres qui présentent le plus de troubles

Sur le plan mondial, l'usage de drogues est plus répandu dans les pays développés que dans les pays en développement. Les drogues telles que la cocaïne sont encore plus nettement associées aux régions les plus riches du monde.

Qui plus est, dans un même pays, la prévalence de l'usage de drogues est plus élevée dans les couches les plus riches de la société. Mais l'apparition de troubles liés à l'usage de drogues est plus fréquente chez les personnes ayant un statut socioéconomique inférieur. Les données communiquées par un petit nombre de pays suggèrent l'existence d'une corrélation entre les modes nocifs d'usage de drogues, les troubles liés à cet usage et les faibles revenus. Ces tendances semblent moins fréquentes dans les couches les plus riches de la société.

Les contraintes économiques résultant de la crise mondiale de COVID-19 sont susceptibles d'augmenter le risque pour les groupes de population les plus vulnérables, y compris les personnes qui utilisent des drogues. Par exemple, les changements observés sur les marchés du travail tels que

la hausse du chômage ont été liés à l'augmentation de la consommation de drogues dans le passé, et du fait de la pandémie, des millions de personnes dans le monde entier ont perdu leur emploi.

La pandémie de COVID-19 peut conduire à une nouvelle expansion des marchés de la drogue

En raison de la pandémie de COVID-19, le nombre d'agriculteurs se lançant dans la culture de plantes illicites ou la développant pourrait augmenter, soit parce que les autorités de l'État n'ont pas les mêmes capacités d'exercer leur contrôle, soit parce que la crise économique pourrait inciter plus de personnes à se livrer à des activités illicites.

La réduction du trafic aérien et terrestre résultant des restrictions liées à la pandémie de COVID-19 a peut-être déjà entraîné une augmentation du trafic maritime – avec un risque d'interception réduit et la possibilité de passer en contrebande de plus grandes quantités que par voie aérienne ou terrestre. Des expéditions directes de cocaïne par mer entre l'Amérique du Sud et l'Europe ont récemment été signalées.

Une plus grande complexité

L'apparition de substances non placées sous contrôle international se stabilise, mais les nouvelles substances opioïdes potentiellement dangereuses tendent à être plus nombreuses

Le marché des drogues est de plus en plus complexe. Aux substances d'origine végétale comme le cannabis, la cocaïne et l'héroïne, se sont ajoutées des centaines de drogues synthétiques, dont beaucoup ne sont pas sous contrôle international. On constate également une augmentation rapide de l'utilisation non médicale de certains médicaments.

Chaque année, on trouve quelque 500 nouvelles substances psychoactives (NSP) sur les marchés nationaux des États Membres. Actuellement, la plupart sont des stimulants, suivis par les agonistes synthétiques des récepteurs cannabinoïdes et un nombre plus limité d'opioïdes. Toutefois, si le nombre total de NSP s'est stabilisé, les proportions ont changé. Les NSP à base d'opioïdes ne représentaient que 2 % du nombre de NSP identifiées en 2014, mais en 2018, ce chiffre est passé à 9 %.

Les NSP à base d'opioïdes, dont beaucoup sont des analogues du fentanyl, se sont révélées à la fois puissantes et nocives, provoquant de nombreux décès par surdose en Amérique du Nord et, dans une moindre mesure, dans d'autres régions. En Amérique du Nord, les fentanyls sont soit utilisés comme adultérant dans l'héroïne et d'autres drogues (y compris la cocaïne et la méthamphétamine), soit vendus comme médicaments opioïdes de contrefaçon. Certains éléments indiquent que des NSP ayant des effets stimulants sont également injectées en Europe : une étude des résidus présents dans des seringues jetées retrouvées dans six villes européennes a en effet révélé que beaucoup d'entre elles avaient contenu des NSP ayant des effets stimulants.

L'usage des nouvelles substances psychoactives peut se renforcer parmi les groupes de population vulnérables

Il n'existe presque jamais de marché propre à une NSP en particulier. Cependant, certains éléments suggèrent qu'en Europe, les cannabinoïdes synthétiques posent un problème important parmi les groupes marginalisés de la société tels que les sans-abri et la population carcérale. L'usage de NSP dans les prisons, et principalement de cannabinoïdes synthétiques, a été signalé par 22 pays.

Le contrôle des précurseurs chimiques oblige les fabricants de drogues à innover

De nombreux produits chimiques parmi les plus couramment utilisés comme précurseurs pour synthétiser des drogues telles que l'amphétamine, la méthamphétamine et l'« ecstasy » ont été placés sous contrôle international. Les trafiquants et les fabricants ont cherché des alternatives, qu'il s'agisse de substances moins contrôlées ou encore de produits chimiques spécifiquement conçus pour échapper aux contrôles, dits « précurseurs sur mesure ».

Les mesures de restriction destinées à stopper la propagation de la pandémie de COVID-19 sont susceptibles d'accentuer la pression exercée sur les fabricants qui ont besoin des précurseurs chimiques. Des informations en provenance du Mexique suggèrent que c'est déjà le cas : la pénurie de précurseurs de la méthamphétamine importés d'Asie de l'Est aurait provoqué un envol des prix de la méthamphétamine au Mexique et aux États-Unis en mars 2020.

Évolution rapide du marché

Les drogues de synthèse remplacent les opiacés en Asie centrale et en Fédération de Russie

On observe une transformation du marché des opiacés en Asie centrale et en Fédération de Russie entre 2008 et 2018. La quantité d'opiacés interceptés par les autorités russes a reculé d'environ 80 %, et le nombre de personnes en traitement pour usage d'opiacés a fortement diminué.

En revanche, le marché des stimulants semble être en plein essor. Des éléments portent à croire que la méthamphétamine et diverses cathinones, y compris la méphédrone et l'*alpha*-PVP, sont désormais largement disponibles sur le marché russe de la drogue. Les autorités russes ont fait état d'une récente hausse spectaculaire du nombre de laboratoires clandestins détectés fabricant diverses drogues illicites, qui a plus que doublé en deux ans pour atteindre 152 en 2018.

Le marché de la méthamphétamine se développe en Afghanistan et en Irak

Des enquêtes menées auprès de personnes hospitalisées, emprisonnées ou se trouvant dans d'autres institutions ont révélé que la méthamphétamine était déjà très présente en Irak dès 2012. Avec le « captagon » et le tramadol, la méthamphétamine sous forme de cristaux suscite beaucoup de préoccupations. Une étude réalisée en 2015 a renforcé ces conclusions, les usagers de drogues déclarant qu'ils trouvaient le cannabis plus difficile à obtenir que le « captagon » ou la méthamphétamine. Plus récemment, les autorités irakiennes ont découvert des laboratoires de méthamphétamine et l'Organe international de contrôle des stupéfiants a fait part de son inquiétude concernant les importations à grande échelle de préparations de pseudoéphédrine, utilisées comme précurseurs dans les laboratoires de méthamphétamine.

En Afghanistan, les saisies de méthamphétamine augmentent régulièrement depuis 2014, date à laquelle la fabrication semble avoir débuté. Toutefois, la quantité saisie au cours des six premiers mois de 2019 (657 kg) représente un énorme bond par rapport à l'année précédente. Les importantes saisies de méthamphétamine a priori en provenance d'Afghanistan réalisées dans d'autres pays laissent également à penser que la production augmente rapidement.

Changements politiques et nouvelles tendances

L'usage de cannabis augmente là où son usage non médical est légalisé

Le Canada, l'Uruguay et 11 États des États-Unis autorisent la fabrication de produits à base de cannabis à des fins non médicales. Dans la plupart des endroits où le cannabis a été légalisé, on a constaté une

augmentation de sa consommation, bien que la même tendance ait été observée dans d'autres endroits où l'usage de cannabis à des fins non médicales n'avait pas été légalisé. Dans les États du Colorado et de Washington, deux des premiers États américains à avoir légiféré sur la question, l'augmentation de l'usage de cannabis à des fins non médicales chez les adultes, en particulier au cours du mois écoulé, et son usage quotidien et presque quotidien, est supérieur à la moyenne nationale depuis 2012.

Tous les indicateurs montrent que l'usage de cannabis a augmenté en Uruguay depuis 2011 – l'usage au cours du mois écoulé ayant presque doublé. On peut en déduire que c'est l'usage régulier et fréquent de la drogue qui a augmenté. Les données à court terme du Canada suggèrent également une augmentation de l'usage coïncidant avec l'expansion des marchés légaux entre 2018 et 2019. Cependant, en 2019, 40 % des usagers se procuraient encore certains de leurs produits auprès de sources illégales.

La légalisation, raison de l'effondrement mondial des saisies d'herbe de cannabis ?

En 2018, les saisies mondiales d'herbe de cannabis ont atteint leur niveau le plus bas depuis 20 ans – une chute s'expliquant en grande partie par la diminution des saisies en Amérique du Nord, où elles ont reculé de 84 % au cours des 10 dernières années. En revanche, les saisies ont presque doublé dans le reste du monde au cours de la même période. Cette évolution suggère que les politiques visant à libéraliser les marchés du cannabis ont joué un rôle clef dans l'effondrement des saisies.

La réglementation des nouvelles substances psychoactives semble avoir un effet limitatif

Il est encore difficile d'évaluer les effets de la réglementation des NSP au niveau national. Dans certains pays où les cadres réglementaires s'appliquant aux NSP sont différents, les niveaux de prévalence de l'usage de ces substances sont différents. Dans d'autres pays, l'usage des NSP a reculé après qu'une législation nationale a été adoptée.

Les personnes défavorisées subissent les conséquences négatives des marchés légaux et illicites de la drogue

Les opioïdes pharmaceutiques destinés au traitement de la douleur et aux soins palliatifs sont disponibles principalement dans les pays à revenu élevé

Les médicaments destinés à soulager la douleur sont inégalement répartis entre les régions. En 2018, plus de 90 % de tous les médicaments opioïdes disponibles pour usage médical se trouvaient dans les pays à revenu élevé : Amérique du Nord (50 %), Europe (40 %) et Océanie (2 %). Ces pays abritent quelque 12 % de la population mondiale. On estime que les pays à faible et à moyen revenus, où vivent 88 % de la population mondiale, consomment moins de 10 % des médicaments opioïdes.

Les obstacles empêchant l'accès aux médicaments opioïdes sont liés à un certain nombre de facteurs, tels que la législation, la culture, les systèmes de santé et les habitudes de prescription.

Les personnes les plus pauvres ont plus de risques de développer des troubles liés à l'usage de drogues

En 2018, quelque 35,6 millions de personnes présentaient des troubles liés à l'usage de drogues. La pauvreté, le manque d'éducation et la marginalisation sociale sont autant de facteurs susceptibles d'augmenter le risque de développer ces troubles et d'en exacerber les conséquences, comme le confirment des études menées dans des pays à revenu élevé, dans lesquels la trajectoire socioéconomique défavorable d'un individu – et pas seulement son statut à un moment donné – est également associée à un risque d'apparition de troubles liés à l'usage de drogues.

Les troubles liés à l'usage de drogues alimentent également un cercle vicieux en accentuant la situation socioéconomique défavorable et en aggravant les risques de chômage, de pauvreté et de sans-abrisme. Ces conséquences peuvent également être associées à une stigmatisation et à des déboires avec le système de justice pénale. Les femmes, les membres de minorités ethniques et les immigrants, les personnes ayant une sexualité différente, les personnes déplacées en raison de conflits armés ou de catastrophes naturelles et les personnes vivant en milieu rural peuvent également être touchés de manière disproportionnée par les troubles liés à l'usage de drogues ou rencontrer des difficultés pour se faire soigner.

Au cours de la dernière décennie, les incidences de l'usage nocif de drogues sur la société en général ont augmenté si l'on se fie à la mesure des années de vie corrigées du facteur incapacité (AVCI), qui mesure le nombre d'années de vie en bonne santé perdues du fait d'un handicap ou d'un décès prématuré. Sur le plan mondial, le nombre d'AVCI attribuées à l'usage de drogues a augmenté de 17 % entre 2007 et 2018 et l'augmentation est particulièrement nette s'agissant des AVCI associées au cancer du foie causé par une hépatite C non traitée, fréquente chez les personnes qui s'injectent des drogues (40 %).

La relation entre la drogue et la violence est complexe

Il est difficile de recenser toutes les relations de cause à effet entre l'usage de substances psychoactives et la violence. Au niveau mondial, des quelques données disponibles montrent que la prise de substances toxiques peut être un facteur important dans les homicides. Cependant, l'alcool semble être plus fréquemment cause de violence que la drogue. Et si l'usage de drogues peut contribuer à la criminalité, cette association peut, dans certains cas, s'expliquer en partie par des facteurs de médiation tels que les désavantages socioéconomiques et d'autres types de facteurs défavorables résultant de risques individuels, de circonstances familiales et de l'influence des pairs.

L'association entre le trafic de drogues et la violence revêt des aspects multiples. Les activités de criminalité organisée à grande échelle, y compris le trafic international de drogues, peuvent se dérouler sans violence lorsque des structures criminelles stables sont en place. Sur le court terme, la présence et le niveau de violence dépendent moins des quantités faisant l'objet du trafic que de certains changements qui bousculent l'équilibre des pouvoirs entre les groupes criminels organisés, tels que les changements de taille des marchés illicites, la mort ou l'incarcération de criminels notoires et les mesures répressives qui affaiblissent un groupe par rapport à un autre.

Dernières évolutions

Usage de drogues

Le cannabis est la substance la plus utilisée, les opioïdes sont les plus nocifs

On estime que 192 millions de personnes ont consommé du cannabis en 2018, ce qui en fait la drogue la plus utilisée au monde. En comparaison, toujours en 2018, 58 millions de personnes ont consommé des opioïdes. Toutefois, le nombre d'utilisateurs ne doit pas faire oublier la nocivité des opioïdes. Selon les estimations, ce groupe de substances a été responsable de 66 % des 167 000 décès résultant de troubles liés à l'usage de drogues en 2017, et de 50 % des 21 millions d'années perdues en raison d'une invalidité ou d'un décès précoce attribués à l'usage de drogues.

L'usage non médical des opioïdes de synthèse exacerbe les crises de santé publique

En Afrique de l'Ouest, en Afrique centrale et en Afrique du Nord, la crise des opioïdes est aggravée par le tramadol et, en Amérique du Nord, elle l'est par les fentanyl. Bien que ces régions aient peu de choses en commun en termes d'économie, de démographie ou de tendances globales d'usage de drogues, elles connaissent toutes deux une crise des opioïdes caractérisée par des substances faciles d'accès et peu coûteuses à produire.

En Amérique du Nord, depuis 20 ans, l'usage d'opioïdes de synthèse tels que le fentanyl est à l'origine de l'augmentation des décès par surdose d'opioïdes. En 2018, les fentanyl ont été à l'origine de deux tiers des 67 367 décès par surdose enregistrés aux États-Unis. Le Canada a lui aussi fait état de constatations similaires, bien que les chiffres soient moins élevés. Les décès par surdose attribués aux fentanyl sont en partie dus à l'imprévisibilité de leur puissance quand on les achète sur les marchés de drogues illicites.

En Afrique de l'Ouest, en Afrique centrale et en Afrique du Nord, le marché de l'usage non médical du tramadol s'est considérablement développé. De plus en plus de personnes souffrant de troubles liés à l'utilisation du tramadol suivent un traitement dans la région. Les quantités de tramadol saisies ont nettement augmenté pour culminer à plus de 125 tonnes interceptées dans le monde en 2017. Cependant, les saisies mondiales sont tombées à 32 tonnes en 2018, une nouvelle loi réglementant l'usage de cette substance ayant été adoptée en Inde.

La facilité de fabrication et les faibles coûts de production ont contribué au déclenchement de ces deux crises, tout comme l'absence de réglementation internationale sur le tramadol et de nombreux analogues du fentanyl ou leurs précurseurs. Les deux crises ont été exacerbées par la disponibilité de ces substances sur les marchés pharmaceutiques et illicites, ce qui a compliqué leur détection et la prévention d'une utilisation abusive.

Augmentation de l'usage de stimulants

Le marché des stimulants est dominé par la cocaïne et la méthamphétamine et la consommation de ces deux substances est en hausse sur leurs principaux marchés.

Quelque 19 millions de personnes ont utilisé de la cocaïne en 2018, ce qui s'explique par la popularité de cette drogue en Amérique du Nord et en Europe occidentale. Environ 27 millions de personnes ont utilisé des amphétamines la même année, la méthamphétamine étant le stimulant le plus utilisé en Asie du Sud-Est et en Amérique du Nord. D'après la plupart des indicateurs disponibles, la consommation de méthamphétamines dans ces deux régions est en développement depuis deux décennies.

La cocaïne et la méthamphétamine peuvent coexister sur certains marchés en se substituant l'une à l'autre, de sorte que la consommation d'une drogue augmente lorsque l'autre baisse, ou en alimentant le même marché avec des augmentations et des baisses parallèles.

La COVID-19 est un facteur de risques supplémentaire pour les personnes qui s'injectent des drogues

On estime qu'en 2018, quelque 11,3 millions de personnes s'injectaient des drogues, une pratique à l'origine d'environ 10 % des infections par le VIH dans le monde. Plus d'un million de personnes qui s'injectent des drogues vivent avec le VIH et 5,5 millions avec l'hépatite C. Sur les quelque 585 000 décès attribués à l'usage de drogues en 2017, la moitié étaient dus à des maladies du foie causées par l'hépatite C, le plus souvent non traitée chez les personnes qui s'injectent des drogues.

Les pénuries d'opioïdes causées par les restrictions dues à la COVID-19 pourraient inciter les usagers à se tourner vers des substances plus facilement disponibles telles que l'alcool, les benzodiazépines ou à mélanger les opioïdes à des drogues synthétiques. Des modes de consommation plus nocifs peuvent apparaître lorsque des usagers passent à l'injection, ou s'injectent plus fréquemment de drogues.

La crise financière et les règles de distanciation sociale pourraient également avoir un double impact sur les personnes qui s'injectent des drogues. Bien qu'elles soient plus vulnérables à l'infection liée à la COVID-19 et aux complications associées parce que leur système immunitaire est affaibli, elles risquent de rencontrer des problèmes pour avoir accès à un traitement et à d'autres services assurés par des prestataires de santé très sollicités par ailleurs.

Les mesures relatives à la COVID-19 pourraient entraîner une baisse de la consommation de certaines drogues

Les restrictions aux déplacements et aux rassemblements, ainsi que les mesures de distanciation sociale mises en place pour stopper la propagation de la COVID-19, peuvent conduire à une diminution globale de la consommation, mais elle pourrait repartir à la hausse une fois les restrictions levées. Cela est particulièrement vrai pour les drogues qui sont principalement consommées dans les bars et les clubs ou lors de festivals de musique. Des pénuries de certaines drogues ont déjà été signalées dans certains pays, ce qui a entraîné une augmentation des prix.

Chaînes d'approvisionnement

L'offre de drogues à base de plantes reste élevée malgré quelques diminutions

En 2019, la superficie consacrée à la culture du pavot à opium a diminué pour la deuxième année consécutive, principalement en Afghanistan et au Myanmar. Toutefois, ce chiffre reste nettement supérieur à celui d'il y a dix ans. Les quantités d'opiacés saisies en 2018 ont également nettement diminué par rapport à l'année précédente, mais elles se placent au troisième rang des quantités jamais signalées. Près de 80 % de ces saisies ont eu lieu en Asie, où plus de 90 % de l'opium illicite est produit.

La culture du cocaïer connaît un niveau historiquement très élevé. La superficie des cultures de coca est restée stable entre 2017 et 2018, affichant même de légères baisses en Bolivie (État plurinational de) et en Colombie. Cependant, la fabrication estimée de cocaïne a une fois de plus atteint un niveau record sur le plan mondial et les saisies ont légèrement augmenté, représentant la plus grande quantité jamais signalée.

Les marchés des stimulants de type amphétamine continuent de se développer

Contrairement aux drogues d'origine végétale telles que la cocaïne ou l'héroïne, il n'est pas possible d'utiliser des méthodes rigoureuses pour estimer l'ampleur de la fabrication de stimulants de type amphétamine. Cependant, un certain nombre d'indicateurs suggèrent que le marché mondial de ces substances – en particulier de la méthamphétamine – est en expansion.

Les saisies de méthamphétamine, le stimulant ayant le plus grand marché au monde, ont atteint un nouveau record avec l'équivalent de 228 tonnes en 2018. On observe des signes d'augmentation nette du trafic de cette drogue sur ses principaux marchés sous-régionaux d'Amérique du Nord et d'Asie du Sud-Est. Alors qu'en Chine, l'offre a nettement diminué ces dernières années, les prix, qui ont atteint leur niveau le plus bas depuis dix ans, et la pureté suggèrent que l'offre est abondante, tant sous forme de cristaux que de comprimés en Asie du Sud-Est.

Les trafiquants font preuve de résilience et modifient leurs routes et les pratiques de production

Les trafiquants d'héroïne, de cocaïne et de méthamphétamine empruntent des routes différentes et continuent de développer de nouveaux modèles commerciaux. Par exemple, aux États-Unis, la méthamphétamine destinée au marché intérieur était traditionnellement fabriquée dans de petits laboratoires. Aujourd'hui, ce type de production semble remplacé par les laboratoires de taille industrielle au Mexique. La méthamphétamine saisie aux États-Unis ces dernières années était de plus en plus souvent importée, et son commerce contrôlé par les cartels mexicains.

Dans le même temps, le trafic d'héroïne passant par l'Asie centrale à destination de la Fédération de Russie semble avoir perdu de son importance au cours de la dernière décennie, bien que de récentes grosses saisies suggèrent que la région pourrait devenir une zone de transit vers l'Europe occidentale et centrale. La route dite du Nord, qui autrefois représentait 10 % des saisies mondiales, n'en représentait plus que 1 % en 2018.

La route des Balkans reste l'itinéraire le plus emprunté au monde par les trafiquants d'héroïne, qui font passer en contrebande la drogue d'Afghanistan vers les marchés d'Europe occidentale et centrale via l'Iran (République islamique d'), la Turquie et les Balkans. Cette route a représenté 58 % des saisies effectuées en dehors de l'Afghanistan en 2018.

Les trafiquants de cocaïne, eux aussi, diversifient leurs itinéraires. La République bolivarienne du Venezuela, autrefois un point de départ de première importance, a perdu sa place en raison de la situation politique instable qui y règne. Si le Brésil reste un important pays de transit dont le rôle pourrait se confirmer, l'Uruguay semble également gagner en importance. À la fin de 2019, les autorités uruguayennes ont saisi plus de 9 tonnes de cocaïne destinées à l'Afrique de l'Ouest en deux expéditions distinctes.

Les restrictions mises en place dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 ont peut-être déjà des conséquences sur toutes ces routes suivies par les trafiquants. Par exemple, une récente augmentation des saisies d'opiacés dans l'océan Indien pourrait indiquer que les trafiquants se tournent de plus en plus vers les routes maritimes passant par l'Afrique pour contourner les contrôles le long de la route des Balkans.

L'offre de médicaments sur le darknet a connu de fortes perturbations

Plusieurs grands marchés du darknet ont fermé depuis la mi-2017, soit à la suite de l'intervention des services de détection et de répression, soit dans le cadre d'une escroquerie de sortie. Cela s'est traduit

par une baisse temporaire des transactions de drogues sur le darknet. Cependant, en 2020, le nombre de personnes qui achètent de la drogue sur le darknet a augmenté.

Les activités de trafic sur le darknet peuvent augmenter alors que des restrictions liées à la pandémie de COVID-19 sont en place, en particulier pour les achats effectués par les utilisateurs finaux qui ont du mal à approcher des vendeurs de rue. Il semblerait que sur certains marchés de drogues européens du darknet, l'activité ait augmenté au cours du premier trimestre 2020, principalement alimentée par les ventes de cannabis au détail.

Une réponse encore insuffisante au problème de la drogue

Les premières données sur la couverture du traitement de la toxicomanie (cible 3.5.1 des objectifs de développement durable) montrent que les services de traitement proposés dans de nombreux pays sont insuffisants

L'offre d'interventions en vue du traitement des troubles liés à l'usage de drogues varie considérablement, selon les premières données concernant 30 pays de toutes les régions du monde. La couverture varie énormément selon les types de drogues et les pays : au cours de la période 2015-2018, de moins de 1 % à 86 % des personnes souffrant de troubles liés à l'usage de drogues bénéficiaient d'un traitement.

S'il reste difficile de déterminer si des progrès généraux ont été réalisés en vue d'atteindre la cible fixée, la couverture du traitement de la toxicomanie reste très faible dans de nombreux pays. Et les mesures de confinement pendant la pandémie de COVID-19 pourraient avoir encore réduit l'accès au traitement de la toxicomanie pour beaucoup.

Les effets des projets de développement alternatif sont mal compris

Les projets de développement alternatif, lorsqu'ils sont bien conçus, peuvent contribuer à la lutte contre les cultures illicites. Certaines interventions ont finalement conduit à une réduction durable des cultures dans des régions choisies grâce au développement rural intégré. Cependant, il existe peu de preuves incontestables tirées d'évaluations d'impact solides pour évaluer l'efficacité des projets de développement alternatif.

Selon les données portant sur 2017-2018, entre 605 000 et 970 000 ménages dans le monde cultivent des plantes illicites. Il est difficile d'évaluer combien de ces ménages sont concernés par le développement alternatif. Tous les ménages des régions ciblées par les projets de développement alternatif ne cultivent pas de plantes illicites, et très peu de projets assurent un suivi continu des participants actifs. Les informations les plus fiables ne concernent que le nombre de bénéficiaires ciblés, y compris les ménages cultivant et ne cultivant pas de plantes illicites, et dont le nombre est estimé à 550 000.

D'après une étude de l'ONUDC, les dépenses mondiales consacrées aux projets de développement alternatif ont légèrement augmenté entre 2013 et 2017 et le nombre de projets en cours est resté assez constant. Cette évolution est largement due à la Colombie, qui a plus que doublé son budget annuel, passant de 75 millions de dollars en 2013 à 153 millions de dollars en 2017 – soit plus de la moitié du total mondial pour cette année-là.

Les budgets et les dépenses consacrés à la lutte contre la drogue connaissent un déclin durable

Les engagements liés au contrôle des drogues sont passés de 3 % de l'ensemble de l'aide au développement promise par les gouvernements en 2000 à 0,02 % en 2017. Les sommes consacrées à la lutte contre la drogue ont également diminué, passant de 1,9 % de l'ensemble des dépenses de développement en 2003 à 0,04 % en 2017.

Sans informations plus détaillées, il est difficile de juger dans quelle mesure les baisses massives signalées reflètent les baisses réelles des fonds alloués au contrôle des drogues, la baisse des dépenses et de la budgétisation pouvant résulter de changements dans les pratiques comptables. Par exemple, certains États Membres peuvent simplement utiliser d'autres lignes budgétaires pour fournir une aide au développement.

Moins de pays participent aux opérations conjointes de lutte contre la drogue

Entre 2010 et 2018, la participation des services de détection et de répression aux opérations conjointes de lutte contre la drogue semble avoir légèrement diminué, passant de 68 pays en 2010/11 à 57 en 2017/18. Les difficultés budgétaires qui ont suivi la crise financière de 2008 ont peut-être joué un rôle, obligeant certains États Membres à réduire leurs engagements.

Au-delà de l'aspect financier, les États Membres ont également signalé d'autres difficultés liées à la coopération internationale – notamment des problèmes techniques tels que l'absence d'accords permettant de concrétiser cette coopération et des questions plus pratiques telles que l'incapacité à identifier des homologues appropriés ou encore la barrière de la langue.

Le cannabis reste la principale drogue prise en charge par le système de justice pénale

Le cannabis est la drogue qui amène le plus grand nombre de personnes à comparaître devant le système de justice pénale, représentant plus de la moitié des infractions liées aux drogues, selon les rapports de 69 pays au total pour la période 2014-2018.

Cette prédominance des affaires liées au cannabis dans les statistiques rend compte de l'importance de son marché mondial. Viennent ensuite les stimulants de type amphétamine (19 % des cas), la cocaïne (11 %) et les opioïdes (7 %). Près de 90 % des suspects étaient des hommes.

Implications en termes de politiques

La lutte contre le problème mondial de la drogue requiert des politiques antidrogues couplées à des programmes plus vastes en matière de développement durable, de sécurité et de droits humains

Les conclusions de la présente édition du *Rapport mondial sur les drogues* mettent en évidence le lien qui existe entre le problème de la drogue, le développement durable, la sécurité et le respect des droits humains. L'expansion continue des marchés de la drogue s'explique par divers facteurs tels que l'urbanisation, l'évolution démographique (dont la croissance de la part des jeunes dans la population) et les difficultés socioéconomiques, qui sont tous liés au contexte plus général de développement des nations.

Il existe des rapports étroits entre les situations socioéconomiques des personnes, des communautés et des États et le problème de la drogue. Le fait de commencer à prendre des drogues est plus courant dans les couches aisées des sociétés que dans les autres, mais les conséquences sanitaires de cet usage, les troubles qui y sont liés, l'impact du trafic et de la criminalité organisée ainsi que la production et la fabrication de drogues illicites pèsent davantage sur les personnes et les communautés aux conditions socioéconomiques les plus modestes. Des circonstances socioéconomiques défavorables contribuent à la présence des facteurs qui sont associés à un risque accru de troubles liés à l'usage de drogues. Ce qui, en retour, a pour effet de dégrader encore les conditions socioéconomiques et d'assombrir les perspectives des personnes concernées pour ce qui est de l'éducation, de l'emploi et des revenus, mais a aussi des répercussions sur les familles et la communauté dans son ensemble. Pour briser le cercle drogues-marginalisation-manque de perspectives socioéconomiques, il faut mettre en place des programmes qui allient interventions antidrogues (action efficace de prévention et de traitement fondée sur des données scientifiques, et politiques et programmes visant à éviter que les personnes et les communautés ne participent au trafic et à la production de drogues) et mesures de développement, afin d'améliorer la santé publique, de renforcer le développement économique et la sécurité, et de réduire les inégalités socioéconomiques.

Le ralentissement de l'économie causé par la crise de la COVID-19 est susceptible d'entraîner une augmentation des niveaux de production, de trafic et d'usage de drogues. Il se pourrait que la crise exacerbe les difficultés socioéconomiques des groupes vulnérables, qui risquent de se tourner davantage vers des activités illicites afin de compenser leurs pertes de revenus et d'emplois licites. Après la levée des restrictions liées à la COVID-19, des chocs économiques pourraient provoquer une hausse de la consommation de drogues, comme cela a déjà été observé par le passé. Associer des programmes de lutte contre la drogue aux interventions de développement lancées par les pouvoirs publics pour limiter les conséquences socioéconomiques néfastes de la crise pourrait aider à empêcher que le nombre de personnes souffrant de troubles liés à l'usage de substances ne croisse encore du fait de la pandémie.

Certains groupes de population, comme les femmes, les personnes appartenant à des minorités ethniques et les immigrants, les personnes qui se revendiquent de la diversité sexuelle, les personnes déplacées du fait de conflits armés ou de catastrophes naturelles et les habitants des zones rurales, sont exposés à la stigmatisation, à la discrimination et à l'exclusion. Quelques-uns de ces groupes enregistrent des niveaux particulièrement élevés de troubles liés à l'usage de drogues et ont en outre du mal à accéder aux services de santé, de prise en charge et d'aide sociale dont ils pourraient avoir besoin dans ces circonstances.

Pour être inclusives, les interventions de lutte contre l'usage de drogues et ses conséquences doivent être respectueuses des droits fondamentaux de chacun et chacune. Il est crucial, si l'on veut les rendre également accessibles à tous et à toutes, de venir à bout de la stigmatisation dont continuent d'être victimes les personnes qui font usage de drogues.

Il est indispensable de prendre des mesures générales de prévention de l'usage de drogues et de traitement des troubles liés à cet usage et d'offrir des services visant à réduire les dommages qui en découlent dans la communauté

Les preuves ne manquent pas : il est bien moins coûteux d'offrir des services de traitement fondés sur des données factuelles que de rester inactif face à la dépendance à la drogue. Un traitement des troubles liés à l'usage de drogues fondé sur des données scientifiques contribue à réduire les dommages induits par cet usage, mais il améliore aussi la santé, le bien-être et la guérison des personnes souffrant de tels troubles, tout en faisant reculer la criminalité liée à la drogue et en ayant des effets bénéfiques sur la santé publique et la vie de la communauté, car il entraîne une diminution du sans-abrisme et du chômage. Pour combler le manque criant de services de traitement fondés sur des données factuelles, il faut faire en sorte que le système public de soins de santé en propose et porter une attention particulière aux besoins propres à certains groupes de population, comme les personnes ayant aussi d'autres problèmes de santé, les enfants, les adolescents et les femmes, y compris enceintes, et les personnes aux orientations sexuelles et identités de genre diverses. Il convient aussi d'accorder une attention particulière, lors de la prestation de services de traitement et de prise en charge, aux personnes sans abri, marginalisées, pauvres, peu éduquées, vivant en zones reculées et rurales ou appartenant à des minorités ethniques, aux réfugiés et aux migrants, aux travailleurs du sexe et aux personnes en contact avec le système pénal.

La pénurie de traitement ne peut être atténuée que si la volonté politique et l'investissement financier sont au rendez-vous. Alors qu'une crise économique mondiale, conséquence de la pandémie de COVID-19, est imminente, il importe plus que jamais de veiller à ce que le peu de ressources dont dispose le secteur public soient employées efficacement et de se garder d'interventions dénuées de fondement scientifique ou dont l'expérience a montré qu'elles étaient sans grand intérêt. Ainsi, du fait de la visibilité qu'elles offrent, les campagnes médiatiques sont souvent le seul type d'intervention retenu par les décideurs ; or, les données scientifiques montrent que les opérations de sensibilisation

s'adressant au grand public n'ont, au mieux, qu'une efficacité restreinte pour ce qui est de prévenir l'usage de drogues ou d'éviter que celui-ci n'évolue vers un usage nocif. Investir dans de telles interventions risque donc de détourner les maigres ressources disponibles de là où elles sont le plus nécessaires. Les mesures décrites ci-dessous pourraient aider les pays à réduire l'usage de drogues et ses conséquences et à utiliser de manière rationnelle les ressources limitées dont ils disposent :

1. Recourir davantage à des interventions s'adressant à des groupes particuliers de population et visant à prévenir l'usage de substances et l'évolution de cet usage vers les troubles qui y sont liés, favoriser la mobilisation positive des jeunes et de leurs familles, des écoles et de la communauté de manière générale, et veiller à une vie locale inclusive et sûre. Ce type d'interventions permet de prévenir non seulement l'usage de substances mais aussi d'autres comportements tels que la délinquance et la violence parmi les adolescents et les jeunes, filles ou garçons, ainsi que la violence domestique à l'égard des enfants ;
2. Intensifier les interventions fondées sur des données scientifiques qui visent le traitement des troubles liés à l'usage de drogues selon une approche multifactorielle, s'inscrivent dans le cadre du système général de soins de santé du pays, sont abordables, attractives, disponibles et accessibles tant en zone urbaine qu'en zone rurale, peuvent remplacer une peine de prison ou autre, sont proposées aux personnes dans le besoin, se fondent sur les principes des droits humains et de l'éthique, et répondent aux différents besoins des personnes souffrant de troubles liés à l'usage de drogues. Dans les zones rurales et reculées, les services de traitement pourraient être proposés grâce à des moyens mobiles ou à des dispositifs en ligne et systèmes de télécommunication (télémédecine) ;
3. Accroître la mise à disposition de l'ensemble complet de neuf interventions destinées à la prévention et au traitement de l'hépatite C, du VIH et d'autres infections chez les personnes qui prennent ou s'injectent des drogues ; cet outil repose sur les principes d'égalité, de globalité, d'accessibilité et de viabilité et prévoit un accès universel aux services ;
4. Élargir les interventions de prévention des surdoses, en particulier de celles dues aux opioïdes, en facilitant l'accès à la naloxone et en promouvant la formation à la gestion des surdoses pour les personnes susceptibles de se trouver en première ligne. Considérant que les opioïdes sont à l'origine d'une grande part des années de vie corrigées du facteur incapacité (AVCI) qui sont perdues du fait de troubles liés à l'usage de drogues, prévenir les surdoses de ces substances peut permettre d'alléger considérablement la lourde charge que représentent l'usage d'opioïdes et les décès prématurés qui y sont attribués.

Il faut aussi combattre la stigmatisation associée à l'usage de drogues et aux troubles qui y sont liés en faisant bien comprendre que l'entrée dans l'usage et l'évolution vers ces troubles sont influencées par des facteurs sur lesquels l'individu n'a souvent pas de prise. L'interaction entre divers facteurs de risque et de protection à différents niveaux (individu, parents, famille, école ou pairs) ainsi que l'influence qu'exerce le milieu physique et socioéconomique peuvent rendre une personne susceptible d'entamer une consommation ou de développer des troubles liés à celle-ci. De même, montrer que l'usage de drogues est une maladie chronique complexe, multidimensionnelle et récidivante qui requiert des soins

constants et des interventions faisant appel à de nombreuses disciplines peut aider à réduire la stigmatisation qui y est associée ou à y mettre fin.

L'accès aux substances soumises à contrôle qui sont destinées à la prise en charge de la douleur et aux soins palliatifs et la disponibilité de ces substances sont caractérisés par des disparités auxquelles il faut remédier

La charge accrue que représente pour la santé publique l'usage non médical de produits pharmaceutiques qui est apparu dans certaines régions appelle la mise en place, sur le plan national, de politiques trouvant un juste milieu entre, d'une part, assurer l'accès aux médicaments, par exemple à ceux qui sont nécessaires pour prendre en charge la douleur et dispenser des soins palliatifs, et, d'autre part, éviter le développement d'un marché d'approvisionnement en médicaments de ce type à des fins autres que médicales.

De telles politiques devraient parvenir à l'équilibre voulu entre les éléments suivants :

- Préconisation de pratiques à suivre en matière d'usage médical d'opioïdes, y compris aux fins de la prise en charge à long terme de la douleur non cancéreuse ;
- Opposition aux campagnes agressives de publicité et de promotion menées par le secteur privé et susceptibles de conduire à des pratiques irrationnelles en matière de prescription et d'utilisation de médicaments antidouleur ;
- Extension des programmes de perfectionnement professionnel portant sur les médicaments placés sous contrôle ;
- Régulation des marchés parallèles ou illicites des opioïdes ;
- Conduite de campagnes de prévention visant à expliquer aux groupes de population les plus à risque les dommages provoqués par l'usage non médical de produits pharmaceutiques.

Assurer la disponibilité des substances soumises à contrôle qui sont destinées à un usage médical et l'accès à ces substances est un objectif qui reste à atteindre parmi ceux qui ont été fixés dans les conventions internationales relatives aux drogues et dans les engagements pris ultérieurement au niveau international. L'accès aux médicaments antidouleur est toujours très inégal ; ainsi, en 2018, 87 % de la morphine à usage médical disponible dans le monde avait été consommée dans des pays à revenu élevé, où vivaient 12 % de la population mondiale.

Quelques progrès ont certes été enregistrés, mais il reste beaucoup à faire pour que tombent les obstacles juridiques, administratifs, financiers et culturels qui empêchent d'avoir accès aux médicaments antidouleur. Pour remédier à la situation, les pays peuvent modifier les lois et les politiques, former les professionnels de la santé et en renforcer les capacités, étendre la gamme et le nombre de prestataires de soins autorisés à prescrire et à dispenser des substances placées sous contrôle, et améliorer les systèmes nationaux de gestion des approvisionnements.

Resserrer la collaboration entre les gouvernements, les entités des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et le monde universitaire constituerait une étape importante vers une véritable amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité, pour ceux qui en ont besoin, des substances soumises à contrôle qui sont essentielles. De fait, c'est par la collaboration et l'action collective que de vrais progrès sont possibles, qu'il s'agisse de réduire les souffrances humaines inutiles ou d'augmenter la qualité de vie, quels que soient les pays et les cultures, partout dans le monde.

Il faut se garder de toute généralisation si l'on veut que les initiatives de développement alternatif entraînent une amélioration des moyens de subsistance des cultivateurs et une réduction des superficies consacrées aux cultures illicites

Les projets de développement alternatif indifférenciés ne sont pas tout à fait efficaces : non seulement ils ne sont pas adaptés à toutes les communautés, mais ils ne sont probablement même pas adaptés à tous les membres d'une communauté donnée. En général, pour créer une résilience face aux cultures illicites, il faut mener des interventions qui renforcent la capacité des cultivateurs ne pratiquant pas ces cultures à ne pas se laisser tenter et qui donnent aux cultivateurs pratiquant de telles cultures les moyens de les abandonner. Il convient aussi de prendre en compte la résilience aux niveaux de la communauté et du territoire, en agissant dans les domaines du capital social, des services publics, de la sécurité et de la gouvernance.

Pour s'attaquer à l'un des facteurs qui incitent les cultivateurs à pratiquer des cultures illicites, à savoir leur exposition aux risques et aux chocs (sécheresses fréquentes et graves ou problèmes de santé dans le foyer, par exemple), les programmes de développement alternatif peuvent jouer sur la capacité actuelle et potentielle de ces cultivateurs de gérer les risques et les chocs (grâce, par exemple, à la diversification des revenus, à l'accès au crédit, à l'épargne et à la protection sociale). La crise de la COVID-19 risque de représenter un choc pour les communautés rurales, ainsi que pour les communautés urbaines avoisinantes, et il se pourrait qu'un nombre accru de foyers se tournent, pour faire face, vers les cultures illicites de plantes servant à fabriquer des drogues. Au cours des prochains mois, il sera essentiel que les pouvoirs publics surveillent l'éventuelle apparition d'un tel phénomène et aident les communautés vulnérables à affronter les aspects socioéconomiques de cette crise par des moyens licites.

Il est crucial de bien comprendre les interactions complexes qui caractérisent les cultures illicites pour concevoir des politiques antidrogues qui portent leurs fruits. Des travaux de recherche supplémentaires doivent encore être réalisés, en particulier pour mieux appréhender les raisons qui amènent certains foyers à se tourner vers les cultures illicites une année donnée et sur différentes périodes.

Il faut répondre aux besoins spécifiques des femmes si l'on veut atténuer la vulnérabilité particulière des personnes qui sont en contact avec le système pénal en raison d'infractions liées à la drogue

La grande majorité des personnes condamnées pour des infractions liées à la drogue sont des hommes mais, en proportion, les femmes sont plus nombreuses à être condamnées pour de telles infractions. En d'autres termes, lorsque les femmes ont affaire au système pénal, c'est souvent pour des infractions liées à la drogue. En outre, ce système étant conçu avant tout pour des délinquants de sexe masculin, il est souvent mal adapté à la situation particulière des femmes (responsabilités à l'égard de personnes à charge, antécédents de violence ou besoins spécifiques en matière de santé mentale, par exemple), et celles-ci peuvent se trouver en situation de vulnérabilité et être victimes de stéréotypes de genre, de stigmatisation et d'exclusion sociale. Les femmes éprouvent aussi plus de difficultés que les hommes à accéder à la justice : elles ont du mal à comprendre le système pénal et à s'y orienter parce qu'elles se heurtent à des barrières linguistiques, à l'analphabétisme ou à une connaissance insuffisante des droits qui sont les leurs, ainsi qu'à des obstacles culturels propres à leur communauté. Souvent, les femmes n'ont pas les ressources financières qui leur permettraient de faire appel à un conseil juridique ou de verser une caution lorsqu'elles sont arrêtées, ou elles n'ont pas accès aux ressources existantes. Elles risquent par ailleurs plus que les hommes d'être victimes de discrimination de la part des agents du système pénal et d'être délaissées par leur famille du fait de stéréotypes de genre pernicieux.

Pour que les femmes soient moins sujettes à cette vulnérabilité spécifique dans le système judiciaire, il faut veiller à ce que, lors de la détermination de la peine à appliquer à celles qui ont commis des infractions liées à la drogue, des mesures de substitution à la condamnation ou à la sanction qui tiennent compte des questions de genre soient envisagées, dans les cas qui s'y prêtent, conformément aux Règles des Nations Unies concernant le traitement des détenues et l'imposition de mesures non privatives de liberté aux délinquantes (Règles de Bangkok). En détention, les femmes ont généralement des besoins très différents de ceux des hommes. Les besoins des femmes devraient être pris en compte dans les principes régissant les prisons qui accueillent des détenues, et le style de direction, les dispositifs d'évaluation et de classification, les programmes et les soins de santé devraient être adaptés en conséquence.

De plus, il faudrait tirer parti autant que possible de la souplesse que permettent les conventions internationales relatives au contrôle des drogues pour offrir aux personnes (hommes, femmes et enfants) qui souffrent de troubles liés à l'usage de drogues et entrent en contact avec le système pénal pour des infractions mineures la possibilité de suivre un traitement plutôt que de subir une condamnation ou une sanction.

Le marché du cannabis doit être surveillé de près

Il va falloir suivre sur le long terme les indicateurs de santé publique, de sécurité et de justice pénale pour saisir toutes les incidences des politiques autorisant l'usage non médical de cannabis. Cela dit, la prolifération galopante de produits du cannabis (liquides à vapoter, concentrés et produits à ingérer à forte teneur en THC) et le fait que les produits disponibles aujourd'hui sont souvent beaucoup plus nocifs que l'herbe et la résine que l'on pouvait se procurer il y a quelques dizaines d'années suscitent d'ores et déjà des préoccupations.

Dans le discours qu'ils tiennent actuellement, les pouvoirs publics tendent à ne pas faire de distinction entre l'usage non médical de produits du cannabis à forte teneur en THC (liquides à vapoter et concentrés) et l'usage médical de produits du cannabis tels que le dronabinol et le nabiximols, qui contiennent du THC et du CBD et sont destinés au traitement et à la prise en charge de certains symptômes et affections comme la douleur chronique, la sclérose en plaques et la spasticité, ou encore les troubles du sommeil liés à la fibromyalgie et aux douleurs chroniques. Les témoignages personnels sur le recours aux produits du cannabis à des fins d'automédication et d'atténuation de certains symptômes ne peuvent pas être considérés au même titre que les essais cliniques rigoureux qui sont réalisés pour établir l'efficacité de tels produits dans le traitement d'affections précises. Le CBD, cannabinoïde non psychoactif qui est souvent présenté comme un produit de santé et de bien-être, ne doit pas être confondu avec le THC, cannabinoïde psychoactif très différent, ou avec le cannabis lui-même, dont les composants sont très divers. Il serait souhaitable que ces questions bien distinctes soient abordées avec une plus grande clarté dans les politiques, la législation et le débat public.

Un autre point inquiétant tient à l'influence grandissante et aux investissements de plus en plus importants de grosses entreprises, issues des secteurs de l'alcool et du tabac en particulier, qui font leur entrée sur le marché du cannabis en Amérique du Nord. Cette évolution fait craindre que, avec la rapide expansion du marché du cannabis à usage non médical, ce secteur ne soit régi par la recherche du gain et du profit plutôt que par des considérations de santé publique. Ces préoccupations concernent tout particulièrement les pays et territoires où l'usage non médical de cannabis a été légalisé.

Une coopération internationale mieux conçue est nécessaire face au problème transnational de la drogue

Le problème de la drogue n'est pas circonscrit à un pays mais touche tous les pays de manière interdépendante. L'adoption de mesures à l'échelle nationale est certes indispensable, mais en soi insuffisante. La lutte contre le trafic de drogues reste une responsabilité internationale. Malgré l'apparition de substances psychoactives d'origine non végétale, la demande de substances faisant l'objet d'un trafic provient en majeure partie de pays autres que ceux où les drogues sont produites, et les revenus issus de la drogue sont générés pour la plupart dans les pays de destination. En tant que telle,

la lutte contre le trafic de drogues demeure une responsabilité partagée qui appelle une action internationale concertée dans les pays d'origine, de transit et de destination.

De fait, le problème de la drogue n'a jamais revêtu un caractère aussi international que dans le contexte mondial actuel. Le démantèlement des réseaux transnationaux n'est possible qu'au moyen d'efforts multinationaux. Par ailleurs, un succès isolé dans un pays risque d'aggraver le problème de la drogue dans d'autres (c'est ce qu'on appelle l'effet de déplacement), et de ne procurer ainsi aucun gain net à l'échelle mondiale.

La coopération internationale, stratégie qui est au cœur des conventions internationales relatives à la drogue et des engagements pris par la suite au niveau international, est l'une des démarches cruciales pour s'attaquer au caractère transnational du problème de la drogue. Elle consiste à améliorer la coordination des politiques et des actions et à aider les pays disposant de ressources et de capacités limitées à mettre en œuvre les interventions requises. Cela peut prendre diverses formes : cadres et mécanismes de coopération intergouvernementale, normes et principes directeurs promouvant les meilleures pratiques à suivre en matière de réduction de la demande et de l'offre de drogues, et initiatives de renforcement des capacités visant à rendre les pays mieux à même de combattre le problème de la drogue.

Bien que la coopération internationale soit le fondement du cadre international de lutte contre la drogue, son efficacité n'est guère mesurée au niveau mondial. À chaque fois qu'on a demandé aux États parties aux conventions internationales d'évaluer cette coopération, les réponses ont été les mêmes, alors que le marché international de la drogue évoluait. Il pourrait donc être nécessaire de mettre au point de meilleurs outils pour mesurer les progrès réalisés en la matière, ce qui permettrait de mieux cerner les enseignements positifs à en tirer et les éventuels obstacles à une coopération efficace.

Le seul indicateur fiable dont on dispose actuellement pour percevoir les tendances qui ont cours dans ce domaine, à savoir l'aide internationale consacrée spécifiquement à la lutte antidrogue par rapport aux financements alloués à l'aide au développement en général, a accusé un net recul ces 10 dernières années. Au niveau mondial, l'aide globale au développement a augmenté au fil du temps, mais les efforts de lutte contre la drogue n'ont pas suivi. En soi, cet indicateur donne à penser qu'il faut passer du discours à l'action, et inciter les bailleurs de fonds à investir davantage dans la coopération avec les autres pays en matière de lutte antidrogue.

La crise de la COVID-19 ne facilite pas les choses. Pour atténuer les effets potentiellement néfastes de la pandémie sur les marchés de la drogue et sur la capacité des pays à lutter contre la production, le trafic et l'usage de drogues, il faut que la communauté internationale s'adapte rapidement. Le maintien à l'identique ou la diminution de la coopération transnationale ne sont pas envisageables dans la situation actuelle.

Des travaux de recherche supplémentaires doivent être menés pour mieux appréhender les marchés de la drogue dans toute leur complexité, y compris en ce qui concerne l'impact de la COVID-19

Beaucoup des instruments qui servent actuellement à surveiller les problèmes liés à la drogue aux niveaux national et international, de conception vieillie, ne permettent pas de rendre compte de la complexité nouvelle du marché mondial. Ils ont tendance à porter avant tout sur des aspects limités de l'usage et de l'offre qui amènent à sous-estimer l'ampleur des liens qui existent entre les marchés des drogues classiques et ceux des autres substances psychoactives et des produits pharmaceutiques dont il est fait un usage non médical. À sa soixante-troisième session, la Commission des stupéfiants a approuvé la version révisée et améliorée du questionnaire destiné aux rapports annuels, qui représente une tentative de saisir la nouvelle complexité du marché de la drogue à l'aide d'indicateurs différents.

Améliorer la qualité et la couverture des données servant à calculer les indicateurs relatifs à l'usage de drogues et à ses conséquences sanitaires, ainsi que les indicateurs relatifs à l'offre, permettra d'approfondir l'analyse et les éléments factuels présentés dans le *Rapport mondial sur les drogues* et de mieux éclairer le débat mondial sur les politiques à mener. Pour cela, il faut favoriser la coopération entre les différents acteurs internationaux et régionaux dans les domaines de la collecte des données, de l'établissement des rapports et de la recherche. Il faut aussi encourager les initiatives visant à renforcer les capacités des États Membres afin d'améliorer la qualité et la couverture des données nationales et de réaliser des recherches opérationnelles sur les marchés de la drogue. La ferme volonté politique des États Membres de communiquer en toute transparence à l'ONUDC toutes les informations dont ils disposent sera également déterminante pour améliorer la couverture de l'analyse mondiale.

Il y a beaucoup de domaines dans lesquels un approfondissement des travaux de recherche permettrait d'acquérir une bien meilleure compréhension générale de différents aspects du problème de la drogue :

- Élaboration et application de méthodes novatrices et économiques pour réaliser des estimations de l'usage de drogues, des troubles qui y sont liés, des conséquences sanitaires de cet usage et de la couverture des traitements. À l'heure actuelle, certains pays procèdent à ces estimations sur la base de données administratives (nombre de personnes enregistrées) ou de l'analyse des « points chauds », sans tenir compte des usagers cachés, bien plus nombreux. Le recours à une méthode innovante permettrait de remédier à ce défaut ;
- Étude des comportements en rapport avec l'usage de drogues illicites. Une telle étude aiderait à concevoir et à conduire des interventions visant à répondre à des besoins spécifiques en termes de contexte et de population, sans requérir nécessairement de ressources humaines et financières massives ;
- Recours au cadre que constituent les objectifs de développement durable pour suivre la mise en œuvre des programmes de développement alternatif. Ce cadre peut permettre de repérer des lacunes et inégalités plus générales et anciennes auxquelles les projets ou programmes de développement alternatif doivent accorder une attention prioritaire. Ces projets eux-mêmes gagneraient à ce que leurs caractéristiques (bénéficiaires ciblés, par exemple), ainsi que les

incidences socioéconomiques des interventions, soient consignées de manière plus structurée et autorisant les comparaisons. Disposer de jeux de données de meilleure qualité sur les projets de développement alternatif pourrait aider à constituer une solide base d'éléments factuels qui permettraient d'analyser les résultats obtenus par rapport aux ressources investies ;

- Extension des travaux de recherche concernant les inégalités socioéconomiques et l'usage de drogues et les troubles qui y sont liés dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire (les études qui ont été publiées sur le sujet se fondent sur la situation des pays développés). Il faut par ailleurs prendre conscience du fait que, d'un point de vue socioéconomique, le risque d'apparition de tels troubles se présente comme un continuum dans la population ; il faut étudier ce phénomène et il faut aussi examiner comment se combinent les différentes sources de risque social (genre, statut socioéconomique, statut migratoire) dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, en particulier dans ceux qui connaissent des changements économiques et sociaux rapides ;
- Élargissement du champ de la recherche dans les pays et territoires où sont cultivées des plantes servant à fabriquer des drogues ; il ne suffit pas d'observer l'ampleur et les tendances des cultures illicites, il faut aussi comprendre dans leur globalité les dynamiques du marché et les facteurs de développement alternatif ;
- Mise en place de systèmes de suivi complets et comparables dans les pays et territoires dont la législation autorise l'usage non médical de cannabis. Disposer d'informations plus régulières et plus cohérentes sur les différents produits du cannabis et leur puissance, leurs conséquences sanitaires et leur usage, y compris à des fins médicales, aiderait les décideurs, les entreprises pharmaceutiques et les usagers potentiels à évaluer les incidences de cette législation en matière de santé publique ;
- Amélioration de la collecte et de la communication (y compris de l'échange aux niveaux national et international) d'indicateurs relatifs aux dynamiques des marchés de la drogue, tels que les prix, la pureté et les modes de consommation, et d'autres indicateurs qui aident à comprendre le fonctionnement des groupes criminels organisés et des trafiquants de drogues et les itinéraires empruntés, et plus particulièrement la complexité et la variabilité de la gamme de moyens employés pour le trafic. Les déterminants de la récente crise des opioïdes en Amérique du Nord, par exemple, ont montré qu'il fallait surveiller à la fois le trafic sophistiqué de gros volumes expédiés par conteneurs et l'envoi illégal par la poste de petits paquets contenant des analogues du fentanyl. De même, l'utilisation croissante des médias sociaux pour faire la promotion de drogues et les proposer aux usagers dans des conditions perçues comme sûres et garantes d'anonymité est un autre point qui mérite un suivi plus régulier ;
- Conception de techniques d'évaluation faisant appel à diverses méthodes pour décrire le commerce illicite de précurseurs de drogues, y compris les itinéraires de trafic empruntés, les groupes criminels organisés impliqués et les modes opératoires adoptés aux niveaux infrarégional et local dans les régions ciblées.

Les éléments recueillis pour le moment portent à croire que la pandémie de COVID-19 et les mesures destinées à la contenir influent à des degrés divers sur la chaîne d'approvisionnement en drogues, que ce soit à l'étape de la production, du trafic ou de la consommation. Il est crucial de surveiller étroitement cette chaîne ainsi que les habitudes de consommation et leurs conséquences pour déterminer si les évolutions observées sont simplement temporaires ou si les marchés de la drogue seront transformés de manière durable. Une surveillance étroite est également indispensable pour acquérir une connaissance plus complète des dynamiques des marchés, en particulier en Afrique, où l'on ne dispose toujours que de très peu d'informations sur le trafic et la consommation.

Des informations supplémentaires sont en outre nécessaires pour bien comprendre en quoi les incidences de la pandémie de COVID-19 sur la production et le trafic de drogues peuvent toucher les organisations terroristes, qui tirent un bénéfice financier de leur implication dans le trafic de drogues et d'autres marchandises illicites.